

ACDC : Amélioration des Connaissances pour une gestion Durable des pouCes-pieds

Pays d'Auray

Fonds sollicités :

Region / Europe - FEAMP - DLAL

Axes :

"Travailler en Pays d'Auray" : structurer les filières locales pour favoriser des emplois pérennes sur le territoire

Fiche Action :

Europe : Valoriser les produits, savoir-faire et patrimoines du territoire

Fonctionnement / Investissement :

Fonctionnement

IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET

Nom porteur : Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins du Morbihan (CDPMEM 56)

N° SIRET : 53927446400012

Forme juridique : Syndicat professionnel / Organisation professionnelle

Nombre de salariés ou d'agents (ETP) : 9.00

Montant du budget Annuel en k€ : 878.00

Representant de la structure demandeuse : Olivier LE NEZET, Président

Representant technique du projet : Marine BARBIER, Secrétaire générale adjointe, mbarbier@bretagne-peches.org

Adresse postale : 13 boulevard Louis Nail 56100 LORIENT

Adresse électronique : cdpmem56@bretagne-peches.org

Tel : 0297370191

CARACTERISTIQUES DU PROJET

1 - Eléments de contexte

Le CDPMEM 56 accompagne le secteur professionnel pour pérenniser l'activité - tant dans le domaine de la gestion de la pêche que dans le contexte de la valorisation des produits - et soutient les efforts développés localement. A ce titre, la pêche professionnelle des pouces-pieds est une activité très encadrée par le CRPMEM de Bretagne et le

CDPMEM 56 (régime de licences professionnelles, calendrier annuel, quotas de pêche, zones de pêche interdites, ...).

Cette activité, issue de la petite pêche, peut être une composante majeure du compte d'exploitation des petites unités et concourt au maintien des activités de pêche dans le Morbihan, notamment sur la presque-Ile de Quiberon et Belle-Ile. La pêche des pouces-pieds sur le quartier d'Auray-Vannes et de ses îles fait vivre 26 armements et représente environ 50% des revenus annuels des pêcheurs, ce pourcentage pouvant aller jusqu'à 100% pour certains armements. En 2020, 12 tonnes de pouces-pieds ont été vendus à un prix moyen de 13€/kg, prix augmentant considérablement en fonction du marché cible et des périodes de l'année.

Depuis maintenant plusieurs années, les pêcheurs de pouces-pieds constatent une diminution notable de la ressource sans pouvoir en identifier les raisons. Des mesures ont été prises (baisse du nombre de jours de pêche et baisse du nombre de pêcheurs, la licence n'étant attribuée qu'aux seuls renouvellements : 26 en 2021 contre 47 en 2007) mais malgré cela, certaines zones sont maintenant totalement désertées par les pouces-pieds.

Soucieux de maintenir une gestion durable de la ressource et en vue de préserver le métier (pêcherie historique et locale, savoir-faire), le CDPMEM 56 souhaite participer au maintien économique de ce secteur d'activité.

2 - Objectifs du projet / Améliorations attendues

La pêche aux pouces-pieds est une pêcherie très sensible et pour laquelle nous n'avons que très peu de données, les dernières études datent des années 80 et 2000 et portent essentiellement sur Belle-Ile. C'est pourquoi, dans ce contexte de diminution de la ressource de pouces-pieds, les pêcheurs professionnels ont sollicité le CDPMEM 56 pour réaliser une étude ayant pour objectifs :

- d'améliorer les connaissances sur l'espèce pour une meilleure compréhension de la biologie à l'échelle locale (quantifier la ressource, connaître son état général et ses perspectives d'évolution) ;
- de poursuivre les mesures de gestion engagées auparavant et d'adapter la réglementation en vigueur si besoin pour maintenir une gestion durable de la ressource.

Une telle perspective suppose la mise en place d'un plan d'évaluation et de suivi de la biomasse, ainsi qu'une politique de préservation de la ressource et du métier. Enfin, l'objectif fondamental sous-jacent est de poursuivre l'implication des professionnels dans la gestion participative de la ressource.

3 - Présentation resumée du projet

Conscient des problématiques de ressource auxquelles doivent faire face les pêcheurs de pouces-pieds, le CDPMEM 56 souhaite réaliser une étude visant à améliorer les connaissances sur l'espèce et à évaluer la ressource pour maintenir une exploitation durable.

Plus précisément, le CDPMEM 56 fera appel à un bureau d'études pour réaliser les différentes phases de l'étude, à savoir :

1. La réalisation d'un état de l'art national et européen sur cette espèce (notamment Espagne et Portugal).
2. La définition d'un protocole scientifique permettant de réaliser une évaluation des gisements et de la biomasse à l'échelle du département. Cette évaluation sera à la fois quantitative et qualitative pour tenter de : répartition géographique, classe d'âge, taille, densité, quantité, intensité d'exploitation, caractérisation de l'espèce en fonction des zones de présence, étude de cohorte, facteurs pouvant impacter la reproduction et la croissance, part exploitable, ...).

3. La définition d'un protocole annuel simplifié qui sera mis en œuvre par les professionnels permettant d'obtenir un suivi plus régulier de la ressource.

4. La réflexion et la définition, au besoin, de mesures de gestion adaptées.

Le bureau d'études sera amené à travailler en collaboration avec les pêcheurs professionnels.

Les résultats de cette étude seront présentés aux pêcheurs professionnels et aux élus du CDPMEM 56. En fonction des résultats de l'étude et de l'adhésion de la pêcherie, des mesures de gestion en meilleure adéquation pourront être mise en œuvre afin d'assurer la durabilité des stocks exploitables pour cette espèce.

La présente demande porte également sur le financement de la coordination et du suivi du projet pour s'assurer de sa bonne mise en œuvre : lancement du marché, accompagnement et suivi du bureau d'études, liens avec les professionnels, préparation et animation des réunions et COPILS, communication sur le projet, rédaction du rapport final, ... soit environ 450h réparties sur deux ans. Marine Barbier, secrétaire générale adjointe et en charge de la gestion des pouces-pieds pour le CDPMEM 56, sera la référente sur le projet, ses missions ayant été réorientées suite à l'achèvement d'un projet conséquent.

Par la suite, une étude visant à rechercher de meilleures voies de valorisation pourrait être envisagée. En effet, les pouces-pieds sont majoritairement expédiés sur le marché ibérique sans que ce produit haut de gamme ne réalise de percée significative sur le marché hexagonal. La crise de vente des produits de la mer sur certains marchés et le changement de comportement des acheteurs invitent à reconsidérer les conditions de mise en marché et à redéfinir le potentiel des marchés (cela s'est confirmé suite à la fermeture des frontières espagnoles liée à la crise Covid-19).

4 - Localisation

Localisation géographique :

C.C. Auray Quiberon Terre Atlantique, C.C. de Belle Ile en mer

Secteur concerné par le projet (rayonnement)

Quartier prioritaire de la politique de la ville

Le projet est localisé dans un quartier prioritaire de la politique de la ville : Non

Le projet impacte un quartier prioritaire de la politique de la ville : Non

5 - Résultat attendu

Les indicateurs de résultats seront les suivants :

- mise en application du protocole scientifique avec une évaluation chiffrée de la biomasse à l'échelle du territoire et l'obtention de données sur l'espèce
- réalisation du cahier des charges permettant de mettre en œuvre, par les pêcheurs professionnels, un protocole simplifié d'évaluation et de suivi de la biomasse
- réalisation du rapport d'études

6 - Calendrier Prévisionnel

Echéance	Date	Commentaire
Lancement du projet	01/04/2021	
2 à 3 COPILS intermédiaires	01/04/2022	
COPIL final	01/04/2023	

PRESENTATION QUALITATIVE DU PROJET - EUROPE

1 - Critères obligatoires

1 - Mon projet se déroule-t-il sur le territoire du GALPA Pays d'Auray-Pays de Vannes ?

La pêche des pouces-pieds est emblématique du pays d'Auray. Elle est pratiquée par 26 professionnels dans le Morbihan et la totalité exerce ce métier sur la presqu'île de Quiberon et sur Belle-Ile. Leurs navires sont immatriculés dans les quartiers maritimes d'Auray-Vannes (1 seul navire immatriculé à Lorient).

2 - Mon projet répond-il à un ou plusieurs des objectifs de la stratégie DLAL FEAMP Pays d'Auray – Pays de Vannes ?

Le projet répond à plusieurs objectifs du GALPA :

- maintenir la vocation et la fonctionnalité des espaces d'exploitation
- sensibiliser les usagers à la préservation de la qualité des ressources

3 - Mon projet est-il innovant, apporte-t-il une plus-value, une nouveauté au territoire ?

Le pouce-pied est une espèce pour laquelle nous n'avons que très peu de données et compte-tenu de l'évolution de la biomasse observée par les professionnels, il est important d'en comprendre les raisons pour adapter l'effort de pêche et ainsi préserver cette ressource.

2 - Critères optionnels (minimum 3/5 atteints)

1 - Intérêt collectif et/ou bénéficiaire collectif

Le projet est collectif car d'une part, le CDPMEM 56 est un organisme professionnel représentant l'ensemble des pêcheurs morbihannais et d'autre part, les résultats du projet bénéficieront à l'ensemble des pêcheurs du Morbihan.

2 - Mon projet implique-t-il les professionnels ou futur professionnels des filières halieutiques, à savoir le public cible du programme DLAL FEAMP Pays d'Auray-Pays de Vannes ?

Les professionnels seront très largement associés au pilotage du projet et devront participer à la réalisation de certaines actions aux côtés du bureau d'études.

3 - Mon projet préserve-t-il les ressources et la qualité de l'environnement ?

En Bretagne, la première réglementation de la pêche professionnelle des pouces-pieds est apparue en 1976 et cette activité est encore très encadrée par le CRPMEM de Bretagne et le CDPMEM 56 (régime de licences professionnelles, calendrier annuel, quotas de pêche, zones de pêche interdites, ...).

Depuis 2007 dans le Morbihan, le nombre de jours de pêche et le nombre de pêcheurs ont diminué ; et les pêcheurs professionnels ont fait le choix de bloquer les licences de pêche aux simples renouvellements en attendant une amélioration de la biomasse.

Ainsi, le projet permettra à terme de réajuster les mesures de gestion si cela s'avère nécessaire.

4 - Mon projet est-il viable économiquement ?

La diminution de la biomasse observée peut mettre en péril la pratique de ce métier. L'objectif est donc d'améliorer les connaissances sur l'espèce et d'identifier les raisons pouvant expliquer ce phénomène et ainsi faire perdurer le métier.

5 - Mon projet permet-il de créer ou de maintenir des entreprises, de l'emploi ?

Le projet et les mesures de gestion qui pourraient être associées permettront à terme de maintenir cette activité voire d'accueillir de nouveaux pêcheurs.

3 - Accès public aux résultats de l'opération (obligatoire)

1 - Quelle communication publique ai-je prévu sur les résultats de mon projet ?

Les résultats de cette étude seront présentés aux pêcheurs professionnels et aux élus du CDPMEM 56.

Une fois validés, ils pourront être présentés à la CML.

PRESENTATION FINANCIERE

Les dépenses prévisionnelles doivent être du même montant que les recettes prévisionnelles

Seules les dépenses qui ne font l'objet ni d'une récupération de TVA ni d'un assujettissement à la TVA peuvent être présentées en TTC.

Récupération de la TVA : Non

Assujettissement à la TVA : Non

Dépenses Réelles		
Description des postes de dépenses	Montant (EUR TTC)	%
Prestation bureau d'études	48 000.00	74.22
Frais de personnel	14 500.00	22.42
Frais de structure	2 175.00	3.36
Total	64 675.00	100.00

Recettes		
Financeurs (co financeurs envisagés)	Montant (EUR TTC)	%
Europe - FEAMP - DLAL	25 870.00	40.00
Région - Cofinancement Région pour le DLAL FEAMP	25 870.00	40.00
Autofinancement public	12 935.00	20.00
Total	64 675.00	100.00

Décision / Avis du Comité Unique de Programmation (CUP)

Date : 25/03/2021

Pour : Comité pour avis d'opportunité

Avis / Décision : FAVORABLE

Fonds mobilisé Europe - FEAMP - DLAL : 25 870.00 EUR

Fond mobilisé Region : 25 870.00 EUR

Explication / Commentaires :

Présentation par Marine BARBIER, secrétaire générale adjointe du Comité départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins du Morbihan.

Le porteur de projet apporte quelques précisions sur le projet :

Le projet n'associe pas directement de partenaires scientifiques institutionnels pour plusieurs raisons :

- Il n'existe pas de spécialiste sur les pouces-pieds,
- l'IFREMER se désengage de plus en plus sur l'évaluation des ressources et la prospection des espèces
- une corrélation de protocole avec l'IFREMER pourra être faite malgré tout, comme cela a été fait sur d'autres projets
- le travail de terrain est tout à fait réalisable par un bureau d'études

La suite de questions (Q) réponses (R) avec les membres de la commission permettent d'apporter d'autres compléments d'information :

• Q : Arrive-t-on à chiffrer le tonnage de la pêche illicite ?

R : Des braconniers espagnols ont été aperçus encore la semaine dernière à Quiberon mais le montant des amendes est tellement faible au regard du prix de revente en Espagne qu'il n'est pas dissuasif. Cela est donc impossible de quantifier ce qui est ramassé. Les unités de contrôle manquent de moyens, il faudrait pourtant réaliser une opération coup de poing.

• Q : vous êtes-vous rapproché du MNHN ? (Museum National d'Histoires Naturelles)

R : nous ne les avons pas encore contactés mais ils font partie de la liste des partenaires que nous contacterons. Par ailleurs, dans le cadre du projet INTERREG PERCEBES, le référent scientifique est la station biologique de Roscoff, nous souhaitons voir avec eux s'il est possible de les impliquer dans le projet.

• Q : peut-on imaginer que les résultats de ce projet puissent être communiqués vers les territoires concernés par la pêche de pouce-pied (ex : Finistère) ?

R : bien sûr, tous les résultats du projet seront mis au profit des autres acteurs concernés par la problématique

Les membres de la CML confirment l'intérêt pour ce projet qui devrait permettre de mieux connaître le pouce-pied et favoriser la réimplantation de l'espèce sur nos côtes. Cependant il est souligné que le projet n'a d'intérêt que si en parallèle, la question du braconnage est prise au sérieux et en charge par les organismes de contrôle et la profession. Le projet répond parfaitement aux objectifs de la Région de la préservation et la gestion durable des espèces.

Thierry JACOB, membre du conseil du comité départemental des pêches et des élevages marins s'abstient de voter.

8 critères sur 8 atteints

Avis favorable à l'unanimité